



Préavis au Conseil communal

CISTEP (Commission intercommunale de la STEP de Vidy) - Adoption des comptes 2024

Assainissement

M. le Municipal Roland Perrin

Préavis n° 07/2025 adopté par la Municipalité, le 07.04.2025

Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Schéma des flux financiers	2
3	Comptes 2024 (selon la clé de répartition de la CISTEP) ..	3
4	Conclusion	4

1 Objet du préavis

La « Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy » stipule :

Article 9 : Budget et comptes

La CISTEP approuve préalablement, à la majorité des membres présents, le budget, les comptes et la répartition des frais d'entretien et d'exploitation ; elle peut requérir toutes les explications qui lui paraissent nécessaires.

Si la CISTEP refuse leur approbation, elle communique par écrit les motifs à la commune de Lausanne ; à défaut d'accord, la commune de Lausanne doit requérir la constitution du tribunal arbitral prévu à l'article 12 de la présente convention.

Le budget, les comptes et la répartition des frais sont transmis aux municipalités des communes membres. Ils doivent être adoptés par la majorité des conseils communaux.

L'objet de ce préavis est d'adopter les comptes 2024 de la CISTEP.

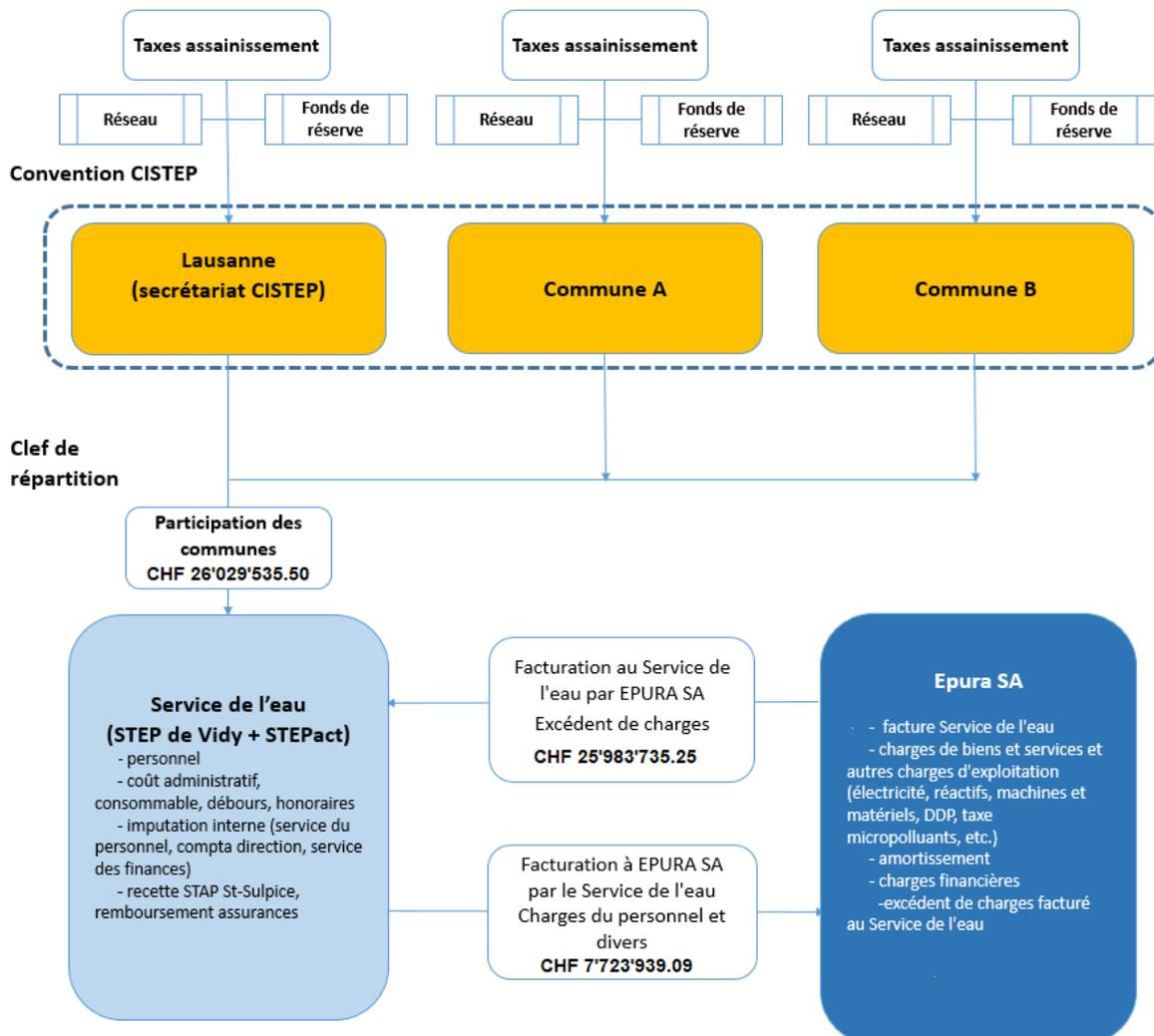
2 Schéma des flux financiers

Le schéma ci-dessous montre les flux financiers pour le calcul de la participation des Communes à la CISTEP.

Le Service de l'eau de Lausanne facture les charges du personnel, les prestations et travaux de tiers, et les charges d'administration et d'informatique à EPURA SA.

EPURA SA facture l'excédent de charges au Service de l'eau.

L'excédent de charges de la CISTEP est facturé aux Communes selon la clé de répartition de la CISTEP.



3 Comptes 2024 (selon la clé de répartition de la CISTEP)

Les comptes d'EPURA et de la CISTEP figurent à l'annexe 1, de même que le graphique de l'évolution du coût de revient.

Les comptes 2024 de la CISTEP sont inférieurs au budget.

Le montant à charge de la commune d'Épalinges est de CHF 1'009'560.80, alors que le montant budgété était de CHF 1'019'900.00.

Au point 4. « Correctif comptes 2023 » de l'annexe mentionne un correctif apporté aux comptes 2023 en faveur de la Commune de Chavannes-près-Renens, avec pour résultat un supplément de CHF 1'054.30, à payer par la Commune d'Épalinges.

Les surfaces imputables ont passé de 199,65 ha en 2023 à 199,37 ha en 2024.

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

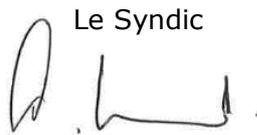
LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 07/2025 de la Municipalité du 07.04.2025 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter ce préavis tel que présenté ;
2. d'adopter les comptes 2024 de la CISTEP (Commission intercommunale de la STEP de Vidy).

Au nom de la Municipalité



Alain Monod



Le Secrétaire municipal



Damien Bally

Annexes :

1. Comptes 2024 ;
2. Procès-verbal de l'assemblée générale de la CISTEP du 12 mars 2025.

**STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES
ET DE TRAITEMENT DES BOUES
DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE
(STEP de Vidy)**

COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Comprenant :

- 1. Comptes d'Epura SA 2024**
- 2. Comptes d'exploitation CISTEP 2024**
- 3. Répartition des charges totales nettes 2024**
- 4. Correctif comptes 2023**
- 5. Graphique évolution coût de revient épuration**

mars 2025

COMPTES DE L'EXERCICE 2024 (REMIS À LA CISTEP)

	Budget 2024	Comptes 2024	Comptes 2023	Renseignements sur les comptes 2024
3	Revenus	31'441'910	30'887'872	28'875'099
30*	Vente de prestations	31'205'310	30'236'762	27'931'907
	<i>Divers traitements facturés et vente d'énergie</i>	<i>3'076'850</i>	<i>4'253'026</i>	<i>4'223'553</i> Augmentation des quantités de boues reçues des autres STEP. Revenus tirés de la vente de bio-méthane en ligne avec les prévisions budgétaires. Ventes de chaleur au réseau CAD plus importante que celle prévues au budget.
	<i>Prestations facturées au Service de l'eau</i>	<i>28'128'460</i>	<i>25'983'735</i>	<i>23'708'354</i>
31,1	Autres recettes	213'000	627'509	919'592
	<i>Rétrocession taxe CO2(N-1)</i>		<i>167'101</i>	<i>258'989</i> Bien que la consommation de gaz soit restée stable entre 2023 et 2024, le montant de la rétrocession est inférieur en raison du coût des droits à polluer plus élevé en 2024.
	<i>Subvention de l'Association suisse de l'industrie gazière à recevoir</i>		<i>459'753</i>	<i>649'344</i> Le montant de la subvention de l'ASIG (aide à l'injection pour la production de bio-méthane) n'avait pas été budgétée au vu de l'incertitude quant à son octroi.
	<i>Indemnités assurances</i>			<i>10'707</i> Pas de sinistre en 2024.
	<i>Recettes diverses</i>		<i>655</i>	<i>552</i>
31,2	Loyers encaissés	23'600	23'600	23'600 Location des toitures pour les antennes de téléphonie mobiles et les équipements photovoltaïques.
4, 5, 6, 8	Charges	31'441'910	30'887'872	28'875'099
4	Charges directes d'exploitation	8'198'610	8'826'771	8'078'646
40	Charges de marchandises	2'675'150	2'742'473	2'811'170 En fonction des achats effectués durant l'année.
41*	Prestations et travaux de tiers	368'900	472'745	433'936 Y compris l'augmentation des prestations transverses refacturées par le Service des finances de la commune de Lausanne et la location d'une centrifugeuse de remplacement pour pallier les pannes encourues sur les équipements de déshydratation.
42	Charges d'énergie	4'315'800	4'492'354	3'901'433 En fonction de la situation du marché de l'énergie.
43	Charges d'élimination	725'560	1'029'184	847'642 En fonction de la quantité de boues d'épuration incinérées générant davantage de cendres à remettre en décharge.
44*	Charges de matériel d'exploitation	113'200	90'016	84'465 L'achat de tablettes informatiques a été reporté.
5	Charges de personnel	7'948'300	7'409'009	6'937'374
50*	Charges de personnel	7'810'100	7'262'944	6'843'085 Montant des salaires de l'exploitation de la STEP et des projets refacturés par le Service de l'eau à Epora SA. L'effectif au 31.12.2024 est de 58.4 EPT (55.9 EPT au 31.12.2023).
51*	Autres charges de personnel	138'200	146'065	94'289 Coût des examens médicaux pour les collaborateurs de la STEP plus importants que prévus.

COMPTES DE L'EXERCICE 2024 (REMIS À LA CISTEP)

		Budget 2024	Comptes 2024	Comptes 2023	Renseignements sur les comptes 2024
6	Autres charges d'exploitation	15'295'000	14'720'918	13'859'080	
60	Charges d'entretien, réparations, remplacement	1'710'700	1'597'789	1'315'447	Report de certaines dépenses d'entretien ainsi que de l'achat de nouveaux serveurs informatiques.
61	Charges de locaux	80'000	52'264	52'809	En fonction des nettoyages effectués.
62	Assurances-choses	116'400	96'806	119'710	En fonction des primes fixées par l'ECA.
63	Droits, taxes et autorisations <i>Taxe micropolluants</i>	3'173'100 2'430'000	3'095'225 2'356'488	3'071'031 2'325'555	En fonction du nombre de personnes raccordées à la STEP.
64*	Charges d'administration et d'informatique	491'800	507'799	432'814	En fonction du nombre de séances du conseil d'administration et de la mise en place d'un comité risques et finances.
65	Autres charges d'exploitation	2'000	27	713	
67	Amortissement des immobilisations	5'556'400	6'441'517	6'025'041	Adaptation des amortissements des immobilisations du projet STEPact en tenant compte des factures reçues sur l'exercice 2024 pour les installations déjà en service.
68	Charges et produits exceptionnels			146'350	
69*	Charges et produits financiers	4'164'600	2'929'491	2'695'165	Un seul emprunt a été nécessaire pour le financement des projets en cours.
8	Résultats extraordinaires et hors exploitation		-68'827		
85,1	Charges hors période		137'887		La subvention de l'ASIG comptabilisée en 2023 a été surestimée.
85,2	Produits hors période		-206'713		Les revenus issus de la vente du bio-méthane en 2023 ont été sous-estimés. Les intérêts du cautionnement de la Ville de Lausanne en 2023 ont été surestimés.
*	Montant total des prestations facturées par le service de l'eau et ventilées sur les comptes marqués d'un *	8'238'500	7'723'939	7'242'855	
30*	Vente de prestations				
41*	Prestations et travaux de tiers	148'900	187'500	148'900	Prestations transverses refacturées par le Service des finances de la commune de Lausanne.
44*	Charges de matériel d'exploitation			3'838	
50*	Charges de personnel	7'790'100	7'262'944	6'843'085	Refacturation des salaires du personnel du Service de l'eau (équipe d'exploitation, postes transverses, équipe de projet et administration de la société Epura SA).
51*	Autres charges de personnel	136'200	113'055	86'883	Refacturation des formations du personnel d'exploitation par le Service de l'eau.
60*	Charges d'entretien, réparations, remplacement		231		Diverses réparations d'équipements.
64*	Charges d'administration et d'informatique	163'300	160'221	160'149	Prestations de la comptabilité de direction (Sécurité - économie), forfaits téléphoniques, diverses cotisations.
69*	Autres produits financiers		-12		Ecart de change pour les achats en euros refacturés par le Service de l'eau.

2 COMPTE D'EXPLOITATION 2024

Station d'épuration des eaux usées (STEP)	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Renseignements complémentaires
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux	33'893'727,61	33'893'727,61	36'533'200,00	36'533'200,00	31'049'985,93	31'049'985,93	
301 Traitements	6'075'634,79		6'348'700,00		5'611'038,98		STEP exploitation : 41.5 EPT ; postes transverses Service de l'eau : 1.1 EPT STEPact+LI3 : 10.8 EPT ; Total postes : 53.4 EPT Auxiliaires exploitation : 5 EPT hors plan des postes
303 Cotisations AVS et AC	545'739,06		579'900,00		511'635,41		
304 Cotisations à la caisse de pensions	751'148,79		836'700,00		729'954,57		
305 Assurance accidents	29'922,48		32'200,00		28'310,96		En fonction des primes de la SUVA calculées selon les corps de métier.
306 Autres frais de transport	1'135,56		0,00		1'595,33		Indemnités diverses.
309 Frais de formation professionnelle	30'523,81		36'100,00		10'457,51		En fonction du nombre de formations effectuées.
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	673,41		0,00		3'860,00		Réparation diverses prises en charge par le Service de l'eau.
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	0,00		0,00		150,00		
317 Déplacements, débours, dédommagements	1'238,75		2'600,00		2'181,65		Notes de frais et repas de service.
318 Autres prestations de tiers, hors EPURA SA	45'800,27		169'700,00		58'593,54		La réserve pour les honoraires complémentaires du PREE Chamberonne (hors subvention du canton) a été peu sollicitée.
318 Facture Epura SA	25'983'735,25		28'128'500,00		23'708'353,57		En fonction du bouclage des comptes d'Epura SA.
319 Impôts, taxes, cotisation et frais divers	183,29				160,00		Diverses cotisations (groupement romand des exploitants de stations d'épuration des eaux).
390 Imputations internes	427'992,15		398'800,00		383'694,41		Service du personnel : 79'942.15 Prestations transverses refacturées par le Service des finances : 187'500.00 Comptabilité de direction : 159'800.00 Cours de caristes : 750.00
435 Redevances et prestations facturées à Epura SA		7'723'939,09		8'238'500,00		7'242'855,24	dont : STEP exploitation + EPT transverseaux service de l'eau: 5'061'776.27 STEPACT: 1'647'289.59 Personnel auxiliaire : 553'878.00
436 Dédommagement de tiers		140'240,81		10'000,00		39'101,14	Remboursements des indemnités journalières de la part de la SUVA et des assurances perte de gain.
439 Autres recettes		12,20		0,00		21,57	Gain de change
451 Participation du Canton aux charges		0,00		0,00		0,00	
452 Participation des communes aux charges		26'029'535,51		28'284'700,00		23'768'007,98	Selon répartition de la CISTEP

3 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

	Comptes 2024 HT	Comptes 2023 HT	Budget 2024 HT	
Montant total à répartir, nature 452	CHF 26'029'535,51	23'768'007,98	28'284'700	
Total des montants selon surface imputable	CHF 1'219'197,42	1'281'802,41	1'299'551	
Solde à répartir selon consommations	CHF 24'810'338,09	22'486'205,57	26'985'149	
Volume total d'eau consommée	m3 18'773'847,91	19'851'091	20'169'319	
Charge nette par m3 d'eau consommée	CHF/m3 1,32154	1,13274	1,33793	
Coût moyen du m3 consommé	CHF/m3 1,38648	1,19731	1,40236	<i>par souci de cohérence avec le budget, la valeur du montant total à répartir divisé par la totalité des volumes d'eau consommés est maintenant mentionnée</i>

taux tva 2024: 8,1

Commune	Consommations d'eau en 2024 [m3]	Surface imputable [ha]	Répartitions comptes 2024		Comptes 2024 HT [CHF]	TVA 2024 [CHF]	Comptes 2024 TTC [CHF]	Budget 2024 HT [CHF]	Comptes 2023 HT Participation à raison de CHF 1.13274 / m3
			Participation à raison de CHF 1,32154 / m3	Participation à raison de CHF 500 / ha					
Chavannes-p-Renens	522'985	46,600	691'144,15	23'300,00	714'444,15	57'870,00	772'314,15	836'400,00	731'706,70
Cheseaux (y c. Bell SA)	347'024	13,457	458'605,10	6'728,45	465'333,55	37'692,00	503'025,55	461'200,00	418'374,80
Morrens	1'838	0,051	2'429,00	25,50	2'454,50	198,80	2'653,30	2'400,00	2'439,40
Crissier (réduit B.Braun + Tuileries)	846'554	15,825	1'118'752,95	7'912,55	1'126'665,50	91'259,90	1'217'925,40	1'170'700,00	941'406,10
Villars-Ste-Croix	79'208	3,893	104'676,30	1'946,45	106'622,75	8'636,45	115'259,20	85'300,00	95'466,10
Bussigny	710'556	13,417	939'026,20	6'708,50	945'734,70	76'604,50	1'022'339,20	853'200,00	742'630,70
Ecublens	838'012	48,419	1'107'464,00	24'209,60	1'131'673,60	91'665,55	1'223'339,15	1'255'100,00	1'176'825,60
Epalinges	631'256	199,371	834'228,30	99'685,50	933'913,80	75'647,00	1'009'560,80	1'019'900,00	809'628,45
Jouxkens-Mézery	130'909	7,189	173'001,10	3'594,35	176'595,45	14'304,25	190'899,70	154'200,00	160'895,55
Lausanne (réduit Tridel)	10'720'299	1'315,120	14'167'274,35	657'560,00	14'824'834,35	1'200'811,60	16'025'645,95	16'855'800,00	13'578'903,87
Le Mont-s-Lausanne	776'806	297,793	1'026'578,00	148'896,42	1'175'474,42	95'213,45	1'270'687,87	1'263'000,00	1'072'545,46
Prilly	960'099	211,087	1'268'806,55	105'543,55	1'374'350,10	111'322,35	1'485'672,45	1'265'000,00	1'269'457,35
Pully (collecteur Vuachère)	91'046	25,005	120'320,70	12'502,30	132'823,00	10'758,65	143'581,65	142'600,00	116'047,85
Renens (réduit Nébuleuse)	1'445'808	212,524	1'910'689,25	106'261,75	2'016'951,00	163'373,05	2'180'324,05	2'052'600,00	1'829'252,55
Romanel-sur-Lausanne	277'366	25,618	366'549,50	12'809,00	379'358,50	30'728,05	410'086,55	368'000,00	369'054,45
Saint-Sulpice	394'081	3,027	520'792,70	1'513,50	522'306,20	42'306,80	564'613,00	499'300,00	453'373,05
	18'773'848	2'438,395	24'810'338,15	1'219'197,42	26'029'535,57	2'108'392,40	28'137'927,97	28'284'700	23'768'007,98

4 CORRECTIF COMPTES 2023

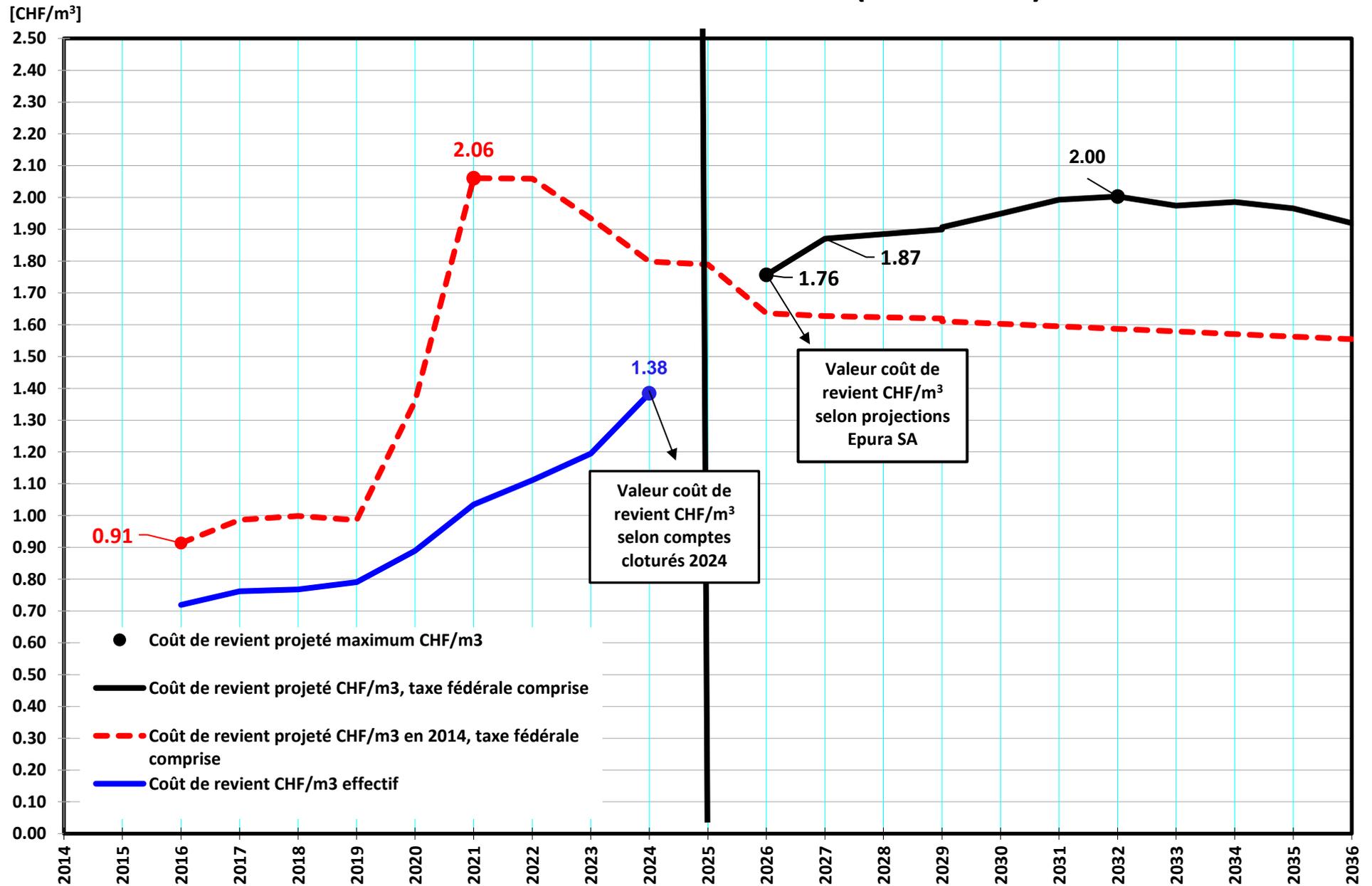
Montant total à répartir, nature 452
 Total des montants selon surface imputable
 Solde à répartir selon consommations
 Volume total d'eau consommée :
 Charge nette (TVA en sus) par m3 d'eau consommée :

Comptes 2023 HT		
CHF	23'768'007,98	
CHF	1'248'402,41	(corrigé)
CHF	22'519'605,58	(corrigé)
m3	19'851'090,76	
CHF/m3	1,13443	(corrigé)

Commune	Consommations d'eau en 2023	Surface imputable AVANT CORRECTION	Surface imputable CORRIGEE	Répartitions comptes 2023 corrigées		Comptes 2023 HT AVANT CORRECTION	Comptes 2023 HT Corrigé	TVA 2023	Comptes 2023 TTC Corrigé	Différence compte 2023 HT (*)
	[m3]	[ha]	[ha]	Participation à raison de CHF 1,13443 / m3	Participation à raison de CHF 500 / ha	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	
Chavannes-p-Renens	592'152	121,900	55,100	671'753,00	27'550,00	731'706,70	699'303,00	53'846,35	753'149,35	-32'403,70
Cheseaux (y c. Bell SA)	363'166	14,001	14,001	411'985,20	7'000,65	418'374,80	418'985,85	32'261,90	451'247,75	611,05
Morrens	2'131	0,051	0,051	2'417,45	25,50	2'439,40	2'442,95	188,10	2'631,05	3,55
Crissier (réduit B.Braun + Tuileries)	824'099	15,825	15,825	934'880,10	7'912,55	941'406,10	942'792,65	72'595,05	1'015'387,70	1'386,55
Villars-Ste-Croix	81'994	5,176	5,176	93'016,20	2'587,90	95'466,10	95'604,10	7'361,50	102'965,60	138,00
Bussigny	649'218	14,466	14,466	736'490,20	7'232,85	742'630,70	743'723,05	57'266,70	800'989,75	1'092,35
Ecublens	1'016'164	51,544	51,544	1'152'763,50	25'771,85	1'176'825,60	1'178'535,35	90'747,20	1'269'282,55	1'709,75
Epalinges	626'623	199,650	199,650	710'857,80	99'824,95	809'628,45	810'682,75	62'422,55	873'105,30	1'054,30
Jouxens-Mézery	137'303	10,733	10,733	155'760,20	5'366,40	160'895,55	161'126,60	12'406,75	173'533,35	231,05
Lausanne (réduit Tridel)	11'399'216	1'333,020	1'333,020	12'931'573,33	666'510,00	13'578'903,87	13'598'083,32	1'047'052,40	14'645'135,72	19'179,45
Le Mont-s-Lausanne	807'893	314,819	314,819	916'495,30	157'409,46	1'072'545,46	1'073'904,76	82'690,65	1'156'595,41	1'359,30
Prilly	1'027'517	211,087	211,087	1'165'642,65	105'543,55	1'269'457,35	1'271'186,20	97'881,35	1'369'067,55	1'728,85
Pully (collecteur Vuachère)	90'894	26,176	26,176	103'112,55	13'088,20	116'047,85	116'200,75	8'947,45	125'148,20	152,90
Renens	1'519'946	215,085	215,085	1'724'267,20	107'542,70	1'829'252,55	1'831'809,90	141'049,35	1'972'859,25	2'557,35
Romanel-sur-Lausanne	313'868	27,045	27,045	356'060,20	13'522,35	369'054,45	369'582,55	28'457,85	398'040,40	528,10
Saint-Sulpice	398'907	3,027	3,027	452'530,70	1'513,50	453'373,05	454'044,20	34'961,40	489'005,60	671,15
	19'851'091	2'563,605	2'496,805	22'519'605,58	1'248'402,41	23'768'007,98	23'768'007,98	1'830'136,55	25'598'144,53	0,00

(*) cette différence sera ajoutée à la valeur des "Comptes 2024" afin de ne fournir qu'une seule facture

EVOLUTION DU COÛT DE REVIENT (2002-2036)



ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Adoption du procès-verbal de la séance n°118 du 19 septembre 2024 (transmis le 9 octobre 2024)
3. Rapport sur l'exercice 2024
4. Comptes de l'exercice 2024
5. Avancement du projet STEPact
6. Etat d'avancement du PREE module 8
7. Date et lieu de la prochaine assemblée
8. Divers

1. SALUTATIONS

Mme Petoud ouvre l'assemblée générale à la STEP. Elle excuse *Mmes Longchamp* et *Jaton* ainsi que *MM. Perrin, Roy, Baraldini* et *Staepli* qui ne pourront pas être présents.

Est-ce que l'ordre du jour appelle une modification ? Ce n'est pas le cas.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE NO 118 DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité et avec remerciements à son auteure.

3. RAPPORT SUR L'EXERCICE 2024

Mme Petoud passe en revue le rapport d'activité d'Epura qui a été transmis avec la convocation.

- P. 28 : *M. Toledano* demande si le chiffre supérieur à 15 pour ce qui concerne la demande biologique en oxygène est une bonne ou une mauvaise chose. *M. Apothéloz* explique qu'on est effectivement en dessus de ce que les normes demandent du fait qu'il manque le traitement biologique. Le Canton est au courant et a accordé une dérogation temporaire.
- P. 29 : *Mme Willi* demande comment cela se fait qu'on parle d'une baisse des apports extérieurs en boues alors que dans les comptes il y a une augmentation de ces apports. *M. Grunauer* explique que l'augmentation se rapporte à ce qui avait été budgété.

M. Apothéloz présente les chiffres et faits marquants (dias n°5 à 19).

- Volumes reçus, traités et déversés (en millions de m³) dia n°5 : ce chiffre dépend beaucoup de la pluviométrie et 2024 était une année pluvieuse. Par contre on a réussi à limiter les déversements au lac sans traitement, ce qui est important.
- Equivalents habitants / habitants raccordés dia n°6 : il y a une belle augmentation de près de 5'000 habitants.
- Traitement des graisses (tonnes) dia n°8 : en 2024 on est revenu à de plus importantes quantités. *Mme Calantzis Robert* demande quels sont les autres prestataires à part la STEP. *M. Maurer* répond que Liaudet-Pial et Tinguely font le transport et que les graisses sont ensuite éliminées à Cridec.
- Concentrations en sortie de STEP et Taux d'abattement de pollution dias n°9 et 10 : Comme expliqué déjà plus haut, sur les 2 premiers paramètres (DBO5 et DCO) on dépasse nettement, par contre sur la matière en suspension on dépasse légèrement, tandis que pour le phosphore on est très en-dessous de la norme.
- Incinération des boues d'épuration (en tonnes) dia n°11 : en 2024 on constate qu'il s'est agi pour moitié de boues internes et pour moitié de boues extérieures.
- Bilan de matières à la STEP en 2024 dia n°12 : cela résume les dias précédentes sous forme de schéma.
- Consommation annuelle de gaz dia n°13 : on est maintenant dans des valeurs stables.
- Chaleur et biométhane produits (MWh) dia n°14 : la production a été bonne.

- Electricité consommée (MWh) dia n°15 : pour l'instant c'est assez stable. Cela changera avec la mise en service de la nouvelle biologie.
- Bilan énergétique de la STEP en 2024 dia n°16 : à nouveau, cela représente le contenu des dias précédentes.
- Traitement des fumées dia n°17 : l'année 2023 a été bonne. En 2024 par contre, on n'a pas réussi tout à fait à atteindre le chiffre de 97% pour le CO et les NO_x. La cause en est un four vieillissant et une variabilité des boues en fin d'année. La DGE en a été avertie et l'exploitation lui a transmis tous les 15 jours les valeurs des fumées.
- Faits marquants 2024 dias n°18-19 : il y a eu des pannes dues à la jeunesse des installations. Un nouvel ingénieur est arrivé du côté de l'exploitation, ainsi qu'une laborantine auxiliaire pour assurer le suivi analytique des boues.

Mme Petoud demande s'il y a d'autres questions concernant le rapport d'activités. Ce n'est pas le cas.

4. COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Mme Petoud passe en revue les comptes d'Epura. Elle relève ce problème de délais pour les autres communes mais informe que *M. Buchilly* a pu transmettre une information officielle aux boursiers qui le demandaient. Elle signale que les prestations d'Epura facturées au Service de l'eau sont moindres que budgétées car il n'y a pas eu besoin de recourir à un second emprunt. Elle ouvre la discussion sur les différents comptes.

- 42, charges d'énergie : *Mme Calantzis Robert* serait intéressée à voir le rapport prix/consommation d'énergie pour mieux appréhender si c'est le tarif ou la consommation d'électricité qui a augmenté. *M. Apothéloz* lui répond que le prix de l'électricité a augmenté en 2024 et que la consommation est passée de 12 à 12.5 millions de kWh. Pour la prochaine fois, *Mme Calantzis Robert* souhaite que cette information apparaisse dans les commentaires des comptes.
- 50, charges de personnel : *M. Cassetta* remarque qu'il y a moins de charges que ce qui avait été budgété. *M. Maurer* indique qu'il y a eu 1,5 EPT en moins du côté de l'exploitation. Du côté de l'administration et de la gestion du projet il y a eu 1,8 EPT en plus et également plus de personnel auxiliaire que prévu. Mais comme certains postes sont restés vacants durant une partie de l'année et qu'on fait les budgets en se basant sur la présence durant l'année entière, cela explique cette différence.
- 67, amortissement des immobilisations : *Mme Maystre* remarque que le chiffre est bien supérieur au budget. Pourquoi cela n'a-t-il pas été prévu ? *M. Dupré* explique que pour le budget on prend la simulation des comptes précédents. Epura a reçu en 2024 des factures pour des installations déjà en service, et a donc dû les reporter et amortir en une fois 5 à 6 ans.
- Rectangle bleu : *Mme Petoud* explique que ces chiffres vont se retrouver dans le prochain tableau des comptes d'exploitation. Elle fait savoir que *M. Perrin* a plusieurs questions concernant les différents montants. Le carré bleu présente de manière détaillée les prestations facturées par la Ville de Lausanne au Service de l'eau qui les refacture à son tour à Epura SA. En 2024, le montant de CHF 7'723'939 se retrouve dans les comptes CISTEP à la rubrique 435 « Redevances et prestations facturées à Epura SA », ce montant correspond à la somme des rubriques de charges salariales (303, 304, 305, 306, 309), des achats de mobiliers, matériel, machines et véhicules (311), des déplacements, débours, dédommagements (317), des impôts, taxes, cotisations et frais divers (319), des imputations internes (390), diminuée des dédommagements de tiers (436) et des autres recettes (439). La rubrique 318 autres prestations de tiers, hors Epura SA n'est pas refacturée à Epura SA car les prestations sont livrées directement à la CISTEP. Les commentaires aux rubriques des comptes CISTEP sont disponibles directement sur le document « Comptes d'exploitation CISTEP 2024 ».

Mme Petoud demande s'il y a d'autres questions au sujet de ces comptes. Ce n'est pas le cas.

Mme Petoud parcourt le compte d'exploitation 2024 de la CISTEP.

- 318 : *Mme Petoud* explique que cette ligne est ajoutée aux charges facturées par Epura (rectangle bleu) pour retrouver le total surligné en orange au 452, lequel se retrouve dans la répartition des charges totale du tableau suivant.

Tableau Répartition des charges totales :

- *Mme Petoud* indique qu'on a rajouté une ligne « coût moyen du m3 consommé » laquelle sert aux communes pour leurs budgets communaux. L'écart de 6 centimes qu'on constate par rapport à la ligne précédente « charge nette par m3 d'eau consommée » est facturé par le biais des surfaces imputables. *M. Apothéloz* explique la logique qui aboutit à ce chiffre. On prend les m3 consommés d'un côté et les surfaces imputables de l'autre. Il précise encore que l'évolution du coût de revient fait par Epura est calculé en rapportant l'ensemble des coûts sur les m3 consommés, d'où l'intérêt de suivre également ce chiffre dans le tableau annuel de répartition des coûts.
- *Mme Maystre* demande si la ligne pour Renens qui indique « réduit Nébuleuse » est nouvelle. *M. Buchilly* répond que c'est le cas depuis 2024, la Nébuleuse l'a demandé en accord avec la commune de Renens.

Tableau Correctif comptes 2023 :

- *Mme Petoud* explique qu'il y a eu l'année passée une erreur de prise en compte des surfaces imputables pour la commune de Chavannes (l'entier des surfaces a été pris, et non pas seulement les imputables). La facture de cette année comportera donc le complément 2023 pour chaque commune, la plus grosse partie échoyant à Lausanne. *Mme Maystre* demande que l'explication soit mise au PV, afin qu'elle puisse le justifier auprès de son Conseil communal.

Explication sur la correction de la répartition des charges 2023 :

Une confusion sur la surface imputable de la commune de Chavannes-près-Renens a conduit une surfacturation à cette dernière en 2023. Les montants correctifs de 2023 sont reportés sur les factures 2024.

- *Mme Petoud* demande que le tableau soit corrigé avec une colonne qui mentionne les montants hors taxes, car c'est celui-là qui figurera dans les comptes communaux.

Mme Petoud demande s'il y a encore des questions sur ces documents. Ce n'est pas le cas. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

M. Apothéloz présente le rapport du Contrôle des finances de Lausanne sur les comptes CISTEP. Ce dernier sera joint au PV.

5. AVANCEMENT DU PROJET STEPACT

M. Maurer commente les dias n°28 à 33 :

- Dia 28 : si tout se passe comme prévu, la mise en service de la biologie interviendra entre cet été et cet automne.
- Dia 29 : le projet de nouveau four LI3 a été prévu en extension du bâtiment du four actuel LI2. Une solution plus compacte a été trouvée, tout tiendra dans ce périmètre. Les cendres stockées pourront être évacuées directement via les camions.
- Dia 31 : les boues extérieures acheminées par camions seront confinées dans un sas pour éviter la diffusion de mauvaises odeurs comme c'est encore le cas avec le four actuel.
- Dia 32 : la technologie utilisée sera la même que pour le four actuel : four à lit fluidisé. *M. Henry* demande s'il y a quelque chose de prévu pour la récupération du phosphore. *M. Maurer* explique que des études sont lancées depuis 2020. Il existe des techniques à l'état de prototypes. Epura a retenu l'une de ces techniques et lancé une étude de faisabilité. Pour l'instant la récupération du phosphore et sa transformation en engrais

n'est pas rentable financièrement. De plus il faut une taille critique plus élevée que celle de la STEP. L'idée vers laquelle on s'achemine est d'avoir des installations de niveau régional qui récupéreront le phosphore en Suisse.

- Dia 33 : la demande de permis de construire va partir en mai de cette année, et si tout se passe bien les travaux débuteront au début de 2026 pour se terminer à la fin de 2030.

Mme Petoud remercie *M. Maurer* pour son exposé et demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

6. ETAT D'AVANCEMENT DU PREE MODULE 8

Mme Petoud explique que depuis la dernière séance plénière la Dirpro s'est penchée sur la rédaction des statuts de la future association en se basant sur des exemples existants. *Mme Dapples* a transmis cette ébauche à *Mme Wernli* la juriste qui s'occupe de l'application de la loi sur les communes. Cette dernière a pu faire ses commentaires, ce qui a permis de finaliser une version qui sera envoyée en début de semaine prochaine avec la convocation à la séance du 27 mars. Le sujet principal sera ces statuts qui pourront être discutés en présence de *Mme Wernli*.

Le calendrier sera également planifié dans l'idée que tous les préavis puissent être votés avant la fin de cette législature. Il s'agira donc d'organiser rapidement un premier tour de consultation avec des commissions ad hoc dans chaque commune. *Mme Maystre* demande qu'une ébauche de préavis soit également transmise afin de pouvoir être aussi discutée à ce moment-là.

7. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

C'est la commune de Pully qui accueillera la prochaine AG **le 17 septembre 2024 à 17h.**

8. DIVERS

1. *Mme Joly* indique que la nouvelle loi sur les communes en consultation va avoir un impact sur la convention actuelle de la CISTEP. Est-ce que cela a été déjà anticipé ? *Mme Petoud* explique qu'elle est allée à la présentation et a profité pour poser cette question au Canton : on lui a assuré que, quelle que soit la décision finale, il y aurait un délai de 5 à 10 ans pour effectuer les changements. *M. Hildbrand* rajoute que dans la partie financière, il est indiqué que les domaines auto-financés ne seront pas concernés. *Mme Joly* trouve que c'est malgré tout une bonne opportunité pour se pencher sur la forme actuelle de la CISTEP et réfléchir à son évolution.
2. *Mme Joly* explique que pour Prilly il y aura une forte augmentation d'habitants. Serait-il possible de faire des projections dans ce sens. *M. Apothéloz* répond que c'est compliqué de le faire dans le budget CISTEP. Il propose que Prilly prenne une marge dans son propre budget. *Mme Maystre* ajoute que c'est déjà arrivé dans son cas et qu'elle avait ajouté une ligne supplémentaire.
3. *M. Buchilly* fait un retour sur la première séance du groupe technique pour les eaux de chantier qui a eu lieu il y a deux semaines (dia 37). La participation a été bonne et tout le monde s'est entendu sur les besoins, notamment en formation, bases légales et bonnes pratiques. Une deuxième session est prévue en septembre avec la participation du Canton pour expliquer les aspects légaux. *M. Grunauer* explique qu'en tant qu'exploitant il risque de devoir accepter ces eaux de chantiers dans le futur et qu'il manque de critères techniques prédéfinis. Il participera donc à la deuxième session.
4. *M. Buchilly* explique qu'un besoin se fait ressentir également pour la gestion des eaux claires et le concept de ville éponge. Il propose d'organiser une demi-journée technique, charge aux personnes présentes de faire circuler l'information dans leur commune. Les personnes intéressées pourront s'inscrire directement auprès de *Mme Zoé Daepen*.

M. Petoud remercie *M. Buchilly* pour sa présentation et lève la séance à 18h49. L'assemblée est conviée à un apéritif.

Pour rédaction

Isabelle Burgy

Annexe :

- Présentation PowerPoint du secrétariat CISTEP
- Rapport du Contrôle des finances de Lausanne sur les comptes CISTEP
- Rapport Findinter sur les comptes Epura
- Nouvelle version des comptes 2024